



Procédure déclaration de naissance

DÉCLARER LA NAISSANCE

de votre enfant



Sur RDV

sur le site de la ville : www.lessablesdolonne.fr

par téléphone au 02 51 23 16 00

> du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, jusqu'à 19 h le mardi

à l'Hôtel de ville - 21, place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne

Documents à fournir

- ☒ La déclaration de naissance précisant tous les prénoms choisis (**vérification préalable de l'orthographe et des accents éventuels**).
- ☒ La déclaration de choix de nom (si naissance du 1^{er} enfant commun) signée des deux parents.
- ☒ L'acte de reconnaissance si celui-ci a été établi avant la naissance.
- ☒ La pièce d'identité des parents et/ou acte de naissance de chacun d'eux.
- ☒ Le livret de famille pour y inscrire l'enfant si le(s) parent(s) possède(nt) déjà un.
- ☒ Un justificatif de domicile du père (moins de 3 mois) uniquement s'il reconnaît l'enfant au moment de la déclaration de naissance en mairie.



DÉLAI LÉGAL DE DÉCLARATION DE VOTRE ENFANT

Jour de l'accouchement	Dernier jour de déclaration
Lundi	Lundi
Mardi	Lundi
Mercredi	Lundi
Jeudi	Mardi
Vendredi	Mercredi
Samedi	Jeudi
Dimanche	Vendredi



CENTRE
HOSPITALIER
Côte de Lumière

HÔPITAUX
DE VENDÉE